

Communiqué de presse
Marseille, vendredi 16 juin 2023

Renforcer la collaboration opérationnelle sur des enjeux stratégiques, détecter les synergies efficaces et déployer plus d'actions communes ? C'est l'objet de la convention liant pour 4 ans les deux chambres régionales dont les réseaux se mobilisent auprès de 550 000 entrepreneurs dans les territoires : artisans, commerçants, industriels, indépendants...



Objet de la convention 2022-2026

Un état des lieux des actions partagées et une projection sur des initiatives communes permettant d'accroître la compétitivité des 550 000 entreprises ressortissantes des CCI et CMA en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Axes prioritaires de la coopération

- **Accentuer la coordination** CCI / CMA des actions déployées dans les territoires sur des dispositifs - nationaux, régionaux- mobilisant les deux réseaux : Mon Projet d'Entreprise, Eco-Défis, Chèque Urgence Energie... ; dispositif d'Etat pour la transition écologique des PMI en double immatriculation ; accompagnement des entreprises en difficulté dans le cadre du CIP (exemple : intempéries et inondations).

Contacts Presse

- **Poursuivre la contribution** au sein du Club de la Conjoncture (acteurs publics qui produisent régulièrement de la donnée) et du Collectif des Acteurs Economiques (organismes consulaires et patronaux) : deux instances et outils d'aide à la décision.
- **Initier des actions communes** sur des volets à fort enjeu pour artisans, commerçants, industriels et entreprises des services :
 - ✓ **Le soutien à l'export** avec, par exemple, la formation des équipes CMA à l'offre Team France Export SUD et un appui des conseillers CCI International pour des entreprises ressortissantes des CMA...
 - ✓ **La formation initiale et continue** via une action de valorisation de l'apprentissage et de l'alternance, en réponse aux besoins actuels et à venir des entreprises, dans les métiers en tension et dans le contexte de mutation accélérée du monde du travail...
 - ✓ **Le foncier d'entreprise** à travers une démarche conjointe d'observation, d'analyse et de prospective du foncier économique régional, déjà amorcée au sein de « Sud Foncier Eco » dont sont membres les CCI et CMA de région.

« L'inter-consulaire, c'est bien plus qu'un élément de langage dicté par un alinéa de la loi PACTE sur les efforts de mutualisation. C'est de la bonne intelligence et une logique au service du développement des entreprises, qu'elles soient ressortissantes d'un réseau, de l'autre, des deux. Il s'agit d'avancer de manière coordonnée et ciblée pour renforcer l'efficacité sur le terrain et la lisibilité de notre contribution aux stratégies économiques régionales.

Avant même cette convention, la coopération était déjà concrète pour les équipes CMA et CCI en Provence-Alpes-Côte d'Azur : des actions menées conjointement sur les territoires pour redynamiser les centres-villes, faciliter les transitions, soutenir chaque étape de l'entrepreneuriat, accompagner face aux difficultés ; un échange au sein d'instances informelles de réflexion et de partage comme le Collectif des Acteurs Economiques réactivé en 2022 ou encore le Club de la Conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur que j'ai initié en septembre dernier.

L'objectif aujourd'hui et à l'horizon 2026 est de travailler de concert sur des enjeux comme l'international, l'apprentissage, le foncier économique... Les leviers ne manquent pas : nous identifions ceux qu'il faut saisir ensemble. Ce rapprochement se fait en cohérence, en conservant les spécificités de nos chambres consulaires. »

Philippe Renaudi
Président Chambre de Commerce et d'Industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Les Chambres consulaires tiennent un rôle majeur dans le développement de nos territoires et il est primordial pour nous d'être acteur de ce développement.

La volonté commune est bien de maintenir des relations de proximité privilégiées avec les entreprises pour les soutenir et les accompagner tout au long de leur vie.

D'être présent avec des actions spécifiques destinées à appuyer les collectivités locales dans leur stratégie de développement, d'animation et de promotion des entreprises sur les territoires en vue d'accroître le développement économique et de renforcer l'attractivité touristique.

Très impliqué sur les problématiques environnementales comme par la formation des jeunes et l'emploi, l'objectif à horizon 2026, comme précisé par le Président Renaudi est bien de travailler de concert sur les enjeux majeurs pour le développement de notre région, de nos entreprises, de notre jeunesse qui représente notre avenir. »

Yannick Mazette
Président Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur

Contacts Presse